

**DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU 25 OCTOBRE  
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE  
LETTRET**

**MISE EN ŒUVRE DES MESURES BARRIERES**

Afin de garantir la protection du public et des personnes en charge de la gestion de cette enquête, il convient de procéder à la mise en œuvre d'un protocole sanitaire garantissant le respect de mesures barrières de protection

**Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie lors des 4 permanences physiques :

- Le lundi 25 octobre 2021 de 14h à 17h;
- Le lundi 8 novembre 2021 de 14h à 17h ;
- Le lundi 15 novembre 2021 de 14h à 17h;
- Le lundi 22 novembre 2021 de 14h à 17h ;

**Lieu de l'enquête**

Le commissaire enquêteur recevra le public, durant ses permanences, dans la salle communale située sous la mairie de Lettret. Il ne pourra recevoir que deux personnes à la fois afin de garantir la distanciation sociale obligatoire.

**Accueil du public**

Le public sera tenu de venir équipé d'un masque de protection et de son propre stylo. A défaut, ces équipements seront mis à sa disposition par la mairie de Lettret.

Les stylos utilisés dans ce cas seront désinfectés après utilisation et les masques jetés dans un container fermé.

Du gel hydro alcoolique sera disponible en mairie.

**Déroulement des permanences physiques**

Le commissaire enquêteur appellera successivement la personne désirant la consulter uniquement après le départ de la personne précédente. Chacune sera tenue de suivre le sens de circulation matérialisé le cas échéant.

Il n'acceptera aucun entretien avec une personne non équipée d'un masque ou présentant des symptômes évidents d'infection (toux, respiration difficile, etc...).

L'entretien sera limité dans le temps (20 minutes maximum) afin de permettre l'accès aux permanences au plus grand nombre.

Il invitera la personne, à l'issue de l'entretien :

- Soit à déposer ses observations sur le registre papier ;
- Soit à déposer ses observations à l'adresse mail dédiée à l'enquête ;
- Soit à déposer ses observations par courrier postal à son attention à la mairie de Lettret.